



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

CAB/GM

Paris, le **12 SEP. 2017**

A Mesdames et Messieurs les Présidents
d'université et Directeurs d'établissement
d'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des
lycées à STS et à CPGE

s/c Mesdames et Messieurs les Recteurs
d'académie, chanceliers des universités

Objet : Prévention lors des événements festifs

Mesdames, Messieurs,

Les étudiants sont notre priorité. Nous devons leur dispenser une formation d'excellence favorisant l'insertion professionnelle mais également les accompagner et les protéger.

Nous savons tous que la consommation d'alcool et le phénomène d'ivresse n'épargnent pas la population estudiantine. Ces comportements de consommation excessive sont fréquents, voire systématiques, lors des événements festifs organisés par les étudiants et communément appelés « soirées étudiantes ». Ils se traduisent par une accidentologie, favorisent la prise d'autres substances psychoactives et peuvent s'accompagner de violences.

De plus, chaque année des pratiques de bizutage, dégradantes et humiliantes, sont infligées à des étudiants primo-inscrits. Ces agissements qui peuvent marquer durablement les victimes et compromettre la poursuite de leurs études obtiennent un large écho médiatique qui met à mal la réputation des établissements.

En complément de l'attention particulière qui doit être portée sur les événements d'intégration de début d'année universitaire, il est indispensable d'accompagner au mieux, tout au long de l'année, les étudiants dans l'organisation d'événements festifs. Il ne s'agit pas de restreindre la possibilité offerte aux étudiants de se réunir dans un cadre festif et convivial, mais de favoriser l'organisation d'événements sûrs et responsables.

De multiples initiatives pertinentes ont déjà été mises en place par de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Néanmoins, il devient nécessaire de généraliser cette démarche à l'ensemble des établissements afin de toucher toute la population estudiantine.

Dans ce cadre, un guide a été élaboré par les services du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour vous aider à définir et à mettre en œuvre une politique d'établissement permettant l'organisation d'événements sûrs et responsables. Cette politique doit reposer sur plusieurs axes :

- le dispositif d'accompagnement : charte des associations – Organisation d'événements festifs et d'intégration et la fiche de description de l'événement ;
- la formation des responsables associatifs à la réduction des risques et aux premiers secours et le dispositif étudiants relais-santé ;
- l'évolution du règlement intérieur : une rubrique consacrée aux sanctions disciplinaires en cas de bizutage devra être intégrée dans le règlement intérieur des établissements.

Le dialogue et le partenariat entre les structures étudiantes organisatrices d'événements et l'équipe dirigeante de l'établissement favorisent considérablement la réduction des risques. Votre rôle est essentiel. Une concertation préalable entre l'équipe dirigeante de l'établissement et les organisateurs doit avoir lieu et une attention particulière doit être portée sur les activités proposées, sur les mesures de sécurité et de prévention prévues, ainsi que sur les modalités de commercialisation de boissons alcooliques, strictement encadrées par la loi.

Je vous invite à nouer un dialogue soutenu avec les associations étudiantes et les bureaux des élèves afin de les accompagner dans l'organisation de ces journées d'accueil et de manière générale de tout événement festif. Il vous appartient d'en fixer les principes directeurs, en vous inspirant par exemple du modèle de charte proposé.

La fin des pratiques de bizutage est l'affaire de tous. Seule la fermeté alliée à la sensibilisation et à l'accompagnement nous permettront de protéger les étudiants.

Il est de notre responsabilité d'éducateurs de faire évoluer les représentations autour du bizutage. Si la sensibilité et les repères de chacun diffèrent, aucune tradition ni aucun sentiment d'appartenance ne sauraient justifier que des actes dégradants et humiliants soient infligés aux nouveaux étudiants sous la pression du groupe, en s'accompagnant souvent de surconsommation d'alcool, de l'usage de substances psychoactives, ou en véhiculant des représentations et des pratiques sexistes. Il n'existe ni bizutage bon enfant, ni pression du groupe acceptable, mais des délits et des pratiques d'un autre âge. Il y va de la réputation et de l'image de votre établissement, mais aussi de votre responsabilité.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et votre détermination pour décliner ces recommandations dans le projet « vie étudiante » de votre établissement.



Frédérique VIDAL